

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne
tenue le mercredi 24 septembre 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
M. Denis Levesque, directeur général

CE-2008-888-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-889-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-890-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 SEPTEMBRE 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du
Comité exécutif tenue le 17 septembre 2008, tel que soumis par le
secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-891-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte
le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et
des personnes (Comité de circulation) du 21 août 2008.
-

CE-2008-892-REC COMITÉ DE CIRCULATION / 21 AOÛT 2008 / REQUÊTES DE SIGNALISATION

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de
circulation en date du 21 août 2008, de recommander au Conseil
l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2008-08-21/04	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue du Pressier, à l'intersection de la rue Paul-Émile- Borduas ;
CC-2008-08-21/06	Installation d'un panneau « cul-de-sac » au début de la 40 ^e avenue ;

CC-2008-08-21/07 Installation d'un panneau « défense de jeter des déchets » au début de la 40^e avenue ;
CC-2008-08-21/11 Enlèvement du panneau « arrêt » devant le 3500, rue Émile.

CE-2008-893-DEC MODIFICATION À LA CONSTITUTION DU COMITÉ AD HOC DE SUIVI ADMINISTRATIF ET BUDGÉTAIRE

ATTENDU la résolution numéro CE-2004-486-DEC sur la création d'un comité ad hoc de suivi administratif et budgétaire ;

ATTENDU la nomination de M. Claude Lacasse le 14 avril 2008 à titre de président de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines en remplacement de M. Frédéric Asselin ;

ATTENDU QUE cette nomination entraîne un changement à la constitution du comité ad hoc de suivi administratif et budgétaire ;

ATTENDU QU'il serait opportun d'inscrire seulement les fonctions des personnes siégeant audit comité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-486-DEC soit et est modifiée afin d'adopter la nouvelle constitution du comité ad hoc de suivi administratif et budgétaire, à savoir ;

- Le Directeur général ;
- Le Directeur général adjoint ;
- Le Président de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;
- Un membre du Comité exécutif ;
- Le Directeur de l'administration et finances ;
- Le Trésorier ;
- Le Conseiller à la Direction générale agissant à titre de coordonnateur des travaux du comité.

CE-2008-894-DEC HOMMAGE AUX FAMILLES SOUCHES DU SECTEUR LACHENAIE / INSTALLATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE ET PLANTATION D'UN ARBRE

ATTENDU la demande faite par M. Daniel Therrien, citoyen et descendant des familles souches de la seigneurie de La Chesnaye, afin de pouvoir installer une plaque commémorative et de planter un arbre dans le parc Les Berges Aristide-Laurier, et ce, dans le cadre du 325^e anniversaire de la paroisse de Saint-Charles de La Chesnaye ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise la tenue de l'événement pour le dévoilement de la plaque commémorative.

Que la Direction de l'entretien du territoire choisisse un emplacement dans le parc Les Berges Aristide-Laurier pour l'installation de la plaque et la plantation de l'arbre.

Que la Direction de l'entretien du territoire fournisse un sonotube de douze (12) pouces, du ciment et de la pierre et procède à l'installation de la plaque commémorative dans le parc Les Berges Aristide-Laurier. Les frais pour la production de la plaque seront assumés par le requérant.

Que le service des communications vienne en soutien au requérant pour l'organisation du dévoilement de la plaque en fournissant du matériel tel que : deux (2) tables, deux (2) nappes et jupes blanches, trente (30) chaises, deux (2) tentes-abris (une de 20 pieds par 20 pieds et une de 15 par 20 pieds) de la Ville de Terrebonne. Le service des communications coordonnera également les invitations aux médias locaux. Le buffet sera aux frais du requérant.

La Ville de Terrebonne s'engage à ne pas enlever la plaque commémorative du parc Les Berges Aristide-Laurier. Toutefois, si des travaux devaient avoir lieu dans le parc, la Ville de Terrebonne se réserve le droit de déplacer la structure et l'arbre.

CE-2008-895-DEC SOUMISSION / RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉCEPTION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA POLICE SITUÉ AU 467, BOULEVARD DES SEIGNEURS ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DU CENTRE OPÉRATIONNEL DE LA POLICE SITUÉ AU 491, BOULEVARD DES SEIGNEURS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le réaménagement intérieur de la réception du Centre administratif de la police situé au 467, boulevard des Seigneurs et le réaménagement intérieur d'une partie du Centre opérationnel de la police situé au 491, boulevard des Seigneurs;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 septembre 2008, à savoir :

Denis Boileau Construction inc. 57 302\$
Construction Martial Coursol inc. 58 845\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Denis Boileau Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 septembre 2008 de M. Pierre Bouthillier, architecte de la firme Bergeron Bouthillier Architectes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de la compagnie **DENIS BOILEAU CONSTRUCTION INC.**, datée du 18 septembre 2008, pour le réaménagement intérieur de la réception du Centre administratif de la police situé au 467, boulevard des Seigneurs et le réaménagement intérieur d'une partie du Centre opérationnel de la police situé au 491, boulevard des Seigneurs, le tout pour un montant de 57 302\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0276 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-896-DEC CESSION POUR FINS DE RUE PAR 9151-1899 QUÉBEC INC. ET PAR 9087-2722 QUÉBEC INC. / LOTS 3 665 007 ET 2 920 660 / PARTIE DE LA 5^e AVENUE ET DE LA RUE CÉLINA / SECTEUR TERREBONNE

ATTENDU QUE M. Guy Vaillancourt de la compagnie 9151-1899 Québec inc. a communiqué avec la Direction du greffe et affaires juridiques afin de céder les lots 3 665 007 (partie de la 5^e avenue) et 2 920 660 (partie de la rue Céline);

ATTENDU QUE les lots sont toujours la propriété de 9151-1899 Québec inc. et 9087-2722 Québec inc.;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a donné son accord aux cessions ;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire a aussi donné son accord et recommande que les cessions en soient une pour fins de rues;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter les cessions pour fins de rues des lots 3 665 007 et 2 920 660 du cadastre du Québec par 9151-1899 Québec inc. et par 9087-2722 Québec inc.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession desdits lots et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis.

CE-2008-897-DEC ANNULATION DE LA RÉOLUTION CE-2006-414-DEC / ACQUISITION / LOT 1 950 579

ATTENDU QUE le 3 mai 2006, le Comité exécutif autorisait l'acquisition du lot 1 950 579 du cadastre du Québec du ministère des Transports pour des fins d'installation de la station de chlorateur ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a confirmé que la construction du chlorateur a été abandonnée;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'annuler la résolution afin de permettre la fermeture du dossier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-0414-DEC soit et est abrogée.

Que les honoraires de Me Pierre Dagenais, notaire, soient acquittés, et ce, en vertu du règlement numéro 192.

**CE-2008-898-DEC ACQUISITION D'UNE SERVITUDE /
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES
CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
EXISTANTS / 6316123 CANADA INC. EN
FAVEUR DE LA VILLE / LOT 2 920 371**

ATTENDU QUE le 5 novembre 2003, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, il a été recommandé par le Comité exécutif d'autoriser une servitude pour l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts existantes sur une partie du lot 643 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, et ce, par la résolution numéro CE-2003-1204-DEC ;

ATTENDU QUE cette partie de lot est maintenant connue comme étant une partie du lot numéro 2 920 371 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'obtenir cette servitude relativement à l'entretien de son réseau d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2003-1204-DEC soit et est modifiée afin d'y indiquer le nouveau numéro de lot, soit le lot numéro 2 920 371 du cadastre du Québec, et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

**CE-2008-899-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 724 577,37\$ préparée le 18 septembre 2008.

**CE-2008-900-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 21 547,24\$ préparée le 18 septembre 2008.

**CE-2008-901-REC SECONDE PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 392 / TRAVAUX DE
PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ROUTIER,
AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATION
D'ARBRES SUR LA RUE GAGNÉ (CÔTE DE
TERREBONNE)**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans la rue Gagné depuis la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres de ladite rue par règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'il est plus avantageux de prévoir un terme de remboursement de l'emprunt de vingt (20) ans, plutôt que de quinze (15) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (392) pour le pavage, les bordures, l'éclairage, l'aménagement paysager et la plantation d'arbres de la rue Gagné.

Que le terme de remboursement de l'emprunt soit fixé à vingt (20) ans.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-513-REC adoptée le 28 mai 2008 soit et est abrogée.

**CE-2008-902-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 416 /
RÉAMÉNAGEMENT / INTERSECTION MONTÉE
MASSON ET GRANDE ALLÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder à des travaux de réaménagement d'une partie de l'intersection de la montée Masson et de Grande Allée afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation, particulièrement aux heures de pointe ;

ATTENDU QU'il y aura des travaux de chaussée (îlot de virage, bordures, piste cyclable) et des travaux sur les feux de circulation existants (relocalisation des fûts, nouveau panneau de contrôle et boucles de détection) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (416) pour des travaux de réaménagement d'une partie de l'intersection de la montée Masson et de Grande Allée.

**CE-2008-903-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CAPITAINE
SOUTIEN OPÉRATIONNEL / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-292-DEC entérinant la promotion de M. Denis Gingras à titre de Capitaine soutien opérationnel à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Denis Gingras a terminé sa période de probation le 13 août 2008 ;

ATTENDU QUE M. Denis Gingras a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de rencontrer les exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que M. Denis Gingras soit et est confirmé au poste de Capitaine soutien opérationnel à la Direction de la police.

**CE-2008-904-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CAPITAINE
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE / DIRECTION
DE LA POLICE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-292-DEC entérinant la promotion de M. Sylvain Pelletier à titre de Capitaine surveillance du territoire à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Pelletier a terminé sa période de probation le 13 août 2008 ;

ATTENDU QUE M. Sylvain Pelletier a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de rencontrer les exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que M. Sylvain Pelletier soit et est confirmé au poste de Capitaine surveillance du territoire à la Direction de la police.

CE-2008-905-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 217 700\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Jacques Plante et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 217 700\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros	
02-160-00-311	3 000\$
02-160-00-312	2 100\$
02-160-00-416	26 950\$
02-160-00-419	10 000\$
02-130-00-999	175 650\$

AUX postes budgétaires numéros	
02-160-00-411	198 500\$
02-160-00-494	19 200\$

CE-2008-906-REC LETTRE D'ENTENTE 2008-01 / LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. / ASSIGNATION À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE GANG DE RUE

ATTENDU QUE la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet à la Ville de s'associer à des partenaires extérieurs concernant la lutte contre différents types de criminalité ;

ATTENDU QU'une escouade régionale mixte visant à contrer le phénomène de gang de rue sera créée pour une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Terrebonne de participer aux opérations de cette escouade et qu'à cet effet, il y a lieu de créer un poste d'enquêteur et d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-01 relativement aux conditions de travail de l'enquêteur qui sera assigné à l'escouade régionale mixte « Gang de rue » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de recommander au Conseil la création d'un poste d'enquêteur dans le cadre de la participation de la Ville de Terrebonne à l'escouade régionale mixte « Gang de rue ».

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil la signature de la lettre d'entente numéro 2008-01 entre la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. relativement à l'assignation d'un enquêteur à l'escouade régionale mixte « Gang de rue ».

**CE-2008-907-DEC SOUMISSION / DÉNEIGEMENT DE
STATIONNEMENTS DIVERS, CHARGEMENT
ET TRANSPORT DE NEIGE – SECTEUR
TERREBONNE – SAISON 2008-2009**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le déneigement de stationnements divers, chargement et transport de neige – secteur Terrebonne – Saison 2008-2009 (SOU-2008-87);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 2 septembre 2008 à 11 h 03, à savoir :

Entreprises C.D. enr./9066-3006 Québec inc. 62 081,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprises C.D. enr./9066-3006 Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 3 septembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISES C.D. ENR./9066-3006 QUÉBEC INC.**, datée du 2 septembre 2008, pour le déneigement de stationnements divers, chargement et transport de neige – secteur Terrebonne – Saison 2008-2009, le tout pour un montant de 55 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0264 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-908-DEC DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS
DIVERS, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE
NEIGE – SECTEUR LACHENAIE – SAISON
2008-2009**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le déneigement de stationnements divers, chargement et transport de neige – secteur Lachenaie – Saison 2008-2009 (SOU-2008-91);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 2 septembre 2008 à 11 h 05, à savoir :

Entreprises C.D. enr./9066-3006 Québec inc. 58 695\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprises C.D. enr./9066-3006 Québec inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 3 septembre 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISES C.D. ENR./9066-3006 QUÉBEC INC.**, datée du 2 septembre 2008, pour le déneigement de stationnements divers, chargement et transport de neige – secteur Lachenaie – Saison 2008-2009, le tout pour un montant de 52 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0258 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-909-REC ZONE TAMPON, RUE JOSEPH-MONIER /
AUTORISATION DES TRAVAUX DE LA ZONE
TAMPON**

ATTENDU QUE lors de la séance tenue le 10 septembre 2007, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 361 décrétant l'exécution des travaux d'aménagements paysagers en zone tampon en arrière des lots de la rue Joseph-Monier ;

ATTENDU la pétition des citoyens de la rue des Jacinthes, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, demandant à la Ville de Terrebonne de céder la zone tampon entre les limites des terrains et le parc Industriel pour agrandir lesdits terrains et pouvoir aménager eux-mêmes la bande de terre ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal privilégie la construction de zone tampon entre des projets résidentiels et d'autres usages ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil de refuser la demande des citoyens de la rue des Jacinthes et que la Ville poursuive le dossier en aménagement de ladite zone tampon et que la Direction de l'entretien du territoire installe, dans les plus brefs délais, une clôture qui délimitera la zone tampon.

**CE-2008-910-DEC APPROBATION DU PLAN DE GÉOMÉTRIE DE
LA RUE D'ANGORA ENTRE LE CHEMIN
GASCON ET LA RUE DE LA PORTNEUF**

ATTENDU l'adoption par le Conseil du règlement numéro 364 pour les travaux d'installation d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et de plantation d'arbres, de confection d'un programme particulier d'urbanisme, d'acquisition de terrains dans la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue de la Portneuf ;

ATTENDU QUE le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, a été mandaté pour produire un programme particulier d'urbanisme du secteur central Angora ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. a obtenu le mandat pour les services professionnels en génie pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur la rue d'Angora, du chemin Gascon à la rue de la Portneuf, suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-167-DEC ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. a pris connaissance du programme particulier d'urbanisme proposé par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc et en a tenu compte pour produire un plan de géométrie pour fins de discussion avec la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le plan proposé par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. nécessite l'acquisition de terrain si la Ville de Terrebonne accepte le projet dans son ensemble ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le plan concept à son ultime, c'est-à-dire à deux (2) voies dans chaque direction.

Que le service développement économique soit autorisé à démarrer le processus de négociation pour l'acquisition des terrains.

**CE-2008-911-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / RUE DES
CALLAS ET AVENUE DES ROSEAUX / LES
CONSTRUCTIONS BEL-MAT INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession des lots numéros 4 139 261 et 4 139 262 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit la rue des Callas et l'avenue des Roseaux, par Les Constructions Bel-Mat inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 18 juin 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2260 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

**CE-2008-912-DEC CESSION POUR FINS DE RUES ET DE PARCS
/ DOMAINE DES MILLE-ÎLES / GROUPE
IMMOBILIER GRILLI INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 3 742 332, 3 742 333 et 3 742 334 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la rue de Plaisance, par Le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 13 février 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1990 de ses minutes ;
- 2) des lots numéros 3 742 237, 3 742 335 et 3 742 443 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur de la rue de Plaisance, par Le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 13 février 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1990 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

**CE-2008-913-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN
TERRAIN / MICHEL MOUCHAHOIR /
IMMEUBLES MYSO INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 17 septembre 2008, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- un terrain d'une superficie de 11 110 m², tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18737 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement d'une partie de la rue Rodrigue et autres, secteur La Plaine, et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 3 403,12 m², telle qu'indiquée à la compilation 2 datée du 12 mai 2008 ;
- un terrain d'une superficie de 25 184,80 m², tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18737 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de la rue Rodrigue et autres, secteur La Plaine, et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 0 m², telle qu'indiquée à la compilation 2 datée du 12 mai 2008.

**CE-2008-914-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE /
POSTES SALAIRES**

ATTENDU le rapport présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 45 194\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Sauriol et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 45 194\$ du poste budgétaire numéro 611-00-111 (salaire employé permanent) au poste budgétaire numéro 611-00-112 (salaire employé temporaire), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 15 septembre 2008.

**CE-2008-915-DEC PROTOCOLE D'ENTENTE / AMÉNAGEMENT
DU SECTEUR DES AÎNÉS / PARC LOUIS-
LABERGE / FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA
FTQ**

ATTENDU QUE des représentants du Fonds de solidarité de la FTQ veulent contribuer à l'aménagement d'une section dédiée aux aînés au parc Louis-Laberge situé entre le boulevard Lucille-Teasdale, la rue René-Sauvageau et le Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-798-DEC mandatant la firme Plani-Cité pour les services professionnels pour la préparation d'un concept d'aménagement en couleur pour le parc Louis-Laberge ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à la signature d'une entente relativement à la participation de chacune des parties au projet d'aménagement de ce parc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin de préparer un protocole d'entente à intervenir avec le Fonds de solidarité de la FTQ dans le cadre de l'aménagement d'un secteur pour les aînés au parc Louis-Laberge.

**CE-2008-916-DEC RENOUELEMENT DU PROTOCOLE
D'ENTENTE / LOCATION D'HEURES
D'UTILISATION / 505, RUE THÉBERGE / LES
CHEVALIERS DE COLOMB DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE depuis 2003, la Ville de Terrebonne compense monétairement aux Chevaliers de Colomb l'utilisation de leurs locaux par les deux (2) organismes Club des Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne et le Cercle Marguerite de Provence, et ce, suite aux résolutions du Comité exécutif numéros CE-2003-330-DEC et CE-2006-522-DEC ;

ATTENDU QUE lesdits protocoles d'entente étaient d'une durée de trois (3) ans ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente pour une durée de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et les Chevaliers de Colomb de Terrebonne concernant la location d'heures d'utilisation pour les organismes Club des Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne et le Cercle Marguerite de Provence.

**CE-2008-917-DEC RENOUELEMENT DU BAIL / 1081, RUE
LÉVIS / GESTION GERAY INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail pour le renouvellement de la location du 1081, rue Lévis, avec Gestion Geray inc., et ce, pour une durée de trois (3) ans soit du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2011, le tout pour un montant annuel de 22 260\$ (taxes en sus) pour la première (1^{ère}) année et une augmentation de 2,15% pour la deuxième (2^e) année et 2,00% pour la troisième (3^e) année. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0274 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-918-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h30.

Président

Secrétaire